



# ROLL'en SEINE – 6h de Mont Saint Aignan

24 mars 2019

## Règlement de l'épreuve

### Organisateur :

L'organisateur de l'épreuve est le club « Mont-Saint-Aignan Roller Skating (MSARS) », affilié à la FFRS (Fédération Française Roller Sports). Le siège social est situé Centre sportif des Coquets – 8 rue du Professeur Fleury – 76130 Mont-Saint-Aignan.

### ROLL'en SEINE – 6h de Mt St Aignan :

« ROLL'en SEINE – 6h de Mont Saint Aignan » est une course d'endurance en roller d'une durée de 6 heures, sur circuit fermé, en relais par équipe ou en individuel.

Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### Challenge Roller Endurance «Grand Nord»

L'épreuve « ROLL'en SEINE – 6h de Mt St Aignan » est une étape du « Challenge Roller Endurance Grand Nord » comptant pour son classement général final. Le règlement du challenge et ses étapes sont consultables sur les sites de Roll'en Seine et enduroller.fr

### Jury :

Le comité course de la fédération désigne le Jury. La direction du jury est assurée par le juge arbitre. Le rôle du jury est d'assurer la régularité de l'épreuve, de valider les classements, de traiter les réclamations et de veiller à la sécurité des patineurs.

### Sécurité :

Un service de premiers secours est prévu sur le site, et adapté au nombre de participants.

Les dispositions fédérales d'équipements des patineurs s'appliquent. Le port du casque attaché est OBLIGATOIRE pendant toute la course, et les protections recommandées.

Les patineurs doivent savoir patiner et maîtriser le freinage. Tout patineur représentant un danger pour lui-même ou pour les autres pourra être mis hors course par le jury ou le responsable sécurité de l'organisation.

Pour des raisons de sécurité, le tour de reconnaissance est OBLIGATOIRE à 9h30 avec l'intégralité de l'équipe.

Le juge arbitre, en concertation avec l'organisateur, est seul habilité à neutraliser, suspendre ou arrêter définitivement la course. Il informe l'organisateur de ses décisions. L'organisation doit prendre dans les meilleurs délais les mesures utiles.

Tout patineur en difficulté doit terminer le tour du circuit, dans le sens de circulation de l'épreuve.

L'accès au circuit est réservé aux coureurs en possession de leur témoin (sauf Solos) et à l'organisation. Aucun patineur non inscrit ne sera admis sur le circuit.

### Catégories

Les équipes sont regroupées selon 9 catégories :

- Individuel femme : femme, 18 ans révolus

- Individuel homme : homme, 18 ans révolus
- Duos femmes : 2 patineuses, 18 ans révolus
- Duos hommes (ou mixte) : 2 patineurs, 18 ans révolus
- Équipes Jeunes : 5 patineurs (12 à 17 ans) et 1 adulte minimum pour les encadrer
- Équipes Femmes : 3 à 5 patineuses, 14 ans révolus, la moitié supérieure de l'effectif est composée de majeures
- Équipes Hommes (ou mixte) : 3 à 5 patineurs, 14 ans révolus, la moitié supérieure de l'effectif est composée de majeurs
- Équipes Vétérans : 3 à 5 patineurs, 35 ans révolus
- Équipes Quads (ou mixte) : 3 à 5 patineurs, 14 ans révolus, la moitié supérieure de l'effectif est composée de majeurs

L'âge pris en compte est celui au jour de la compétition.

Ces neuf catégories sont communes à toutes les étapes du challenge.

### Trophées spéciaux :

Six trophées spéciaux destinés à favoriser l'égalité dans la pratique sportive sont réservés respectivement aux équipes :

- ayant un handicap (Les participants handicapés du challenge spécial « Handisport » peuvent être aidés par 1 à 4 patineurs valides)
- étudiantes (étudiants de la même école ou université)
- jeunes mixtes
- vétérans mixtes
- Hommes mixtes
- duos mixtes

Ces trophées s'ajoutent aux podiums des catégories.

### Nombre d'équipes et composition:

Le nombre cumulé est limité à 160 inscriptions au sein desquelles le cumul des catégories :

- « Individuels hommes » et « Individuels femmes » est limité à 30.
- « Duos hommes » et « Duos femmes » est limité à 30.

### Classement :

Le pointage de chaque passage de chaque patineur est fait sur la ligne d'arrivée. Il est réalisé grâce à un système de puces électroniques.

Des classements intermédiaires provisoires de l'ensemble des équipes engagées seront communiqués par le système de chronométrage pendant la course. Ils seront affichés à proximité du stand des chronométreurs.

Le classement définitif de l'épreuve, par catégorie, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur au secrétariat et sur le site : <http://msa.roller.skating.free.fr/>



## Comportement :

Tout coureur pourra être sanctionné ou disqualifié par le juge arbitre en cas d'incivilité ou de geste antisportif, de non-respect du règlement ou des décisions du corps arbitral.

La mise hors course d'un patineur entraîne l'arrêt immédiat des relais de son équipe et ne permet pas à celle-ci de prétendre à une récompense.

## Matériel :

Les patineurs doivent être équipés de patins avec 2 paires de roues parallèles ou des roues en ligne (6 roues et d'une longueur de 50cm au maximum par patin).

Conformément au règlement national, les roues en 125mm sont autorisées à partir de la catégorie « Junior B ». Tout patineur plus jeune contrôlé avec ce type de roues entraînera la disqualification de son équipe

Les freins sont acceptés. Les ski-roues sont interdits.

Les patineurs sont libres d'emporter l'équipement, les boissons ou la nourriture qu'ils jugent utile.

Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance d'autres participants en course.

Les participants handicapés sont autorisés à utiliser tout matériel (roulant, non motorisé) les aidant à parcourir le circuit.

## Délimitation des stands :

Chaque équipe se verra attribuer une zone matérialisée et numérotée en bord ou à proximité de la piste, afin d'y installer son stand.

## Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel personnel.

Les organisateurs ne pourront être tenu responsables en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels des compétiteurs causé par un tiers. Les compétiteurs sont responsables de la surveillance de leurs effets personnels.

## Assurance :

Pour les compétiteurs licenciés à la FFRS, les garanties responsabilité civile et individuelle accident sont acquises d'office aux conditions de leur contrat standard MMA. Pour les compétiteurs non-licenciés, les mêmes garanties sont couvertes aux mêmes conditions par une assurance souscrite pour la manifestation par le club organisateur.

## Procédure d'inscription et de réservation :

Les inscriptions se font en ligne sur <http://enduroroller.fr/>. Informations et procédures d'inscription se trouvent également précisées sur <http://msa.roller.skating.free.fr/spip.php?rubrique90>

La signature électronique du présent règlement atteste que les concurrents en ont pris connaissance.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUEE APRES LA DATE BUTOIR NI LE JOUR DE LA COURSE.

## Réservation d'une équipe :

La totalité de la procédure d'inscription, y compris le dépôt des documents et le paiement, peut être réalisée aussi bien en ligne que par envoi postal.

En cas d'envoi postal, les pièces justificatives et le chèque libellé à l'ordre du "MSARS" doivent être envoyés à l'adresse suivante:

**MSA Roller Skating – Centre sportif des Coquets - 8 rue du Professeur Fleury - 76130 Mont-Saint-Aignan**

Jusqu'au dimanche 24 février 2019 inclus les tarifs sont réduits : 40€ pour une inscription en individuel, 50€ pour une inscription en duo et 80€ pour une inscription en équipe de 3 à 5.

Du lundi 25 février au 17 mars, le prix de l'inscription est de 50€ pour une inscription en individuel, 60€ pour une inscription en duo et 95€ pour une inscription en équipe de 3 à 5.

Pour être acceptés, les dossiers devront être complets et reçus le **dimanche 17 mars 2019 dernier délai**.

## Documents à fournir :

Les documents suivants doivent être déposés par voie numérique ou envoyés par voie postale :

- Paiement en ligne ou par chèque libellé à l'ordre du "MSARS"
- Copie de la licence FFRS mention « compétition » en cours de validité ou certificat médical édité moins d'un an avant l'épreuve (soit après le 25 mars 2018) comportant la mention : « ne présente aucune contre-indication à la pratique du Roller en compétition ».
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Pour le trophée spécial handisport, copie de la carte d'invalidité
- Pour le trophée spécial étudiant, copie des cartes d'étudiants.

La réception par les organisateurs du dossier complet validera l'inscription. La liste des inscrits est consultable en temps réel sur le site d'inscription <http://enduroroller.fr/> et sur celui du club organisateur <http://msa.roller.skating.free.fr/>

Un chèque de caution, à l'ordre de "MSARS", devra être remis au secrétariat lors du retrait des puces et restitué à leur retour.

- 100€ pour les « Individuel »
- 200€ par équipe de 2 patineurs et plus

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

## Récompenses :

Les organisateurs récompensent les trois premières équipes de chaque catégorie et les équipes lauréates des trophées spéciaux.

La remise des récompenses est organisée à l'issue de la course.

## Dossard :

Chaque participant porte un dossard fixé par 4 épingles. Il doit être porté dans le dos et accroché de façon visible en toutes circonstances. Le dossard permet de contrôler l'appartenance des participants à la manifestation (assurance).

## La puce :

Il n'est autorisé qu'un seul patineur par équipe en course. Ce patineur doit porter la puce électronique à la cheville, attachée par un bracelet. Au passage sous le portique d'arrivée, le patineur est averti de la prise en compte de son passage par un signal sonore.

## Le témoin :

Chaque équipe dispose d'un témoin. Ce témoin doit être porté par le patineur en course de façon visible par le jury, depuis le départ, transmis dans la zone de relais à un coéquipier, jusqu'à l'arrivée au terme du temps de course.

Seuls les Solos n'auront pas de témoin. Un dossard d'une couleur différente permettra au jury de les identifier.

## Départ :

Chaque équipe choisit librement le patineur qui prendra le premier relais. Ce patineur se présente sur la ligne de départ équipé de son matériel, de sa puce, et muni du témoin de son équipe, 15 minutes avant le départ.

Le départ sera du type « 24 heures du Mans », les patineurs étant positionnés dans l'ordre d'enregistrement de leurs inscriptions définitives.

Le départ est donné par le juge arbitre, sous la direction de l'organisateur.

## L'arrivée :

L'heure réelle d'arrivée du patineur en course de chaque équipe est enregistrée après écoulement de la durée prévue pour l'épreuve (6 heures).

Le patineur qui prend le dernier relais et passe sous le portique d'arrivée avant l'heure officielle d'arrivée termine le tour en cours qui est comptabilisé.

En cas d'égalité du nombre de tours, c'est l'ordre de passage sur la ligne du dernier tour comptabilisé qui détermine le classement.

## Zone de relais, passage de témoin :

La zone de relais est matérialisée sans ambiguïté, au niveau de la zone des stands, après la ligne d'arrivée. Le témoin ne peut être transmis que dans la zone de relais. Le relais à l'américaine est autorisé.

Le dernier relais devra s'effectuer 10 minutes avant la fin de la course, pendant lesquelles la zone de relais sera fermée.

## Réclamations :

Les réclamations doivent être faites auprès du juge arbitre au maximum 15 minutes après l'affichage des résultats par demande écrite, et accompagnée d'un chèque de caution de 30€. Ce chèque de caution sera restitué si la réclamation est jugée recevable.

## Recours :

Toute équipe désirant déposer un recours sur décision prise

par le juge arbitre devra le faire par écrit accompagné d'un chèque de caution de 50€ auprès de l'organisateur dans un délai de 8 jours maximum après l'épreuve, en apportant la preuve de sa requête.

Le recours sera traité par la commission arbitrage de la ligue d'accueil qui statuera et rendra sa décision dans les meilleurs délais. Le chèque de caution sera restitué si le recours est jugé recevable.

Un recours ne remet en aucun cas en cause les récompenses remises lors de la manifestation.

## Pénalité :

Une pénalité de 1 tour (3 en cas de récidive à l'exclusion de l'équipe) sera attribuée à l'équipe dans les cas suivants :

- coureur contrôlé sans témoin.
- remontée du circuit à l'envers suite au passage de témoin.
- plus d'une personne par équipe au niveau de la zone de relais.
- patineur en course sans casque (sera arrêté et rentrera à pied).
- comportement dangereux ou antisportif.
- Autre manquement au règlement, constaté par le jury ou l'organisateur.

## Déroulement de l'épreuve

8h00-9h30	accueil des participants : remise des dossards et du témoin.
9h00	ouverture d'une partie du circuit échauffement
9h30	tour de reconnaissance OBLIGATOIRE, <u>briefing</u> avec les responsables d'équipe
9h45	préparation du premier relayeur
10h00	départ de la course
16h00	arrivée
	Retour des puces au secrétariat course
16h30	podiums et remise des prix

## Droit à l'image:

Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de ROLL'en SEINE – 6h de Mt St Aignan sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

## Clauses d'annulation :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation si, 30 jours avant l'épreuve, le nombre d'équipes inscrites n'est pas suffisant (dans ce cas le comité d'organisation remboursera les inscriptions).

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si, indépendamment de leur volonté, toutes les conditions de sécurité ne sont pas remplies pour son bon déroulement (dans ce cas il n'y aura pas de remboursement).

**L'inscription aux 6h – Roll'en Seine – de Mont Saint Aignan vaut acceptation du présent règlement.**